

Obésité infantile : peu de poids face à l'économie

La santé publique en France attendra que la crise économique soit terminée. C'est l'impression donnée par la discussion par l'Assemblée nationale de la loi dite "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" au printemps 2009. Plusieurs amendements visaient à augmenter les taxes sur les publicités à la télévision pour des aliments sucrés et gras, et à interdire ces publicités 15 minutes avant et après les émissions destinées à des enfants (1).

Des mesures de bon sens, soutenues par l'ensemble de la communauté médicale et de santé publique française, déjà adoptées dans d'autres pays, défendues par de nombreux députés de tous bords.

Mais les députés de la majorité gouvernementale ont in fine voté contre (1). Tout simplement parce que la ministre de la Santé a mis tout son poids dans la balance en arguant de la signature, quelques semaines plus tôt, d'une "charte de bonne conduite" avec les télévisions, les producteurs audiovisuels, les annonceurs et le secteur agroalimentaire (1).

Une charte alibi de bonne conscience. Les pouvoirs publics et des groupes d'intérêt économique ont signé cette charte en dernière minute, coupant ainsi l'herbe sous les pieds des députés tentés de légiférer en la matière (1). Une députée a rappelé l'inefficacité de la

charte sur la visite médicale (1,2). Mais les groupes économiques préfèrent une charte à une limitation de la publicité par la loi.

Au total, une charte de bonne conduite, et de bonne conscience, permet aux affaires de continuer. L'argument de la crise du secteur de la création télévisuelle et du secteur agroalimentaire a d'ailleurs été mis en avant par la ministre... de la Santé (1).

Une occasion manquée, aux dépens des enfants. Certains ont pu penser que la crise financière débutée en 2008 donnait l'occasion de réorienter l'économie réelle, moralisée, et mieux régulée, vers les besoins réels des personnes.

Mais en fait l'obésité des enfants, surtout des milieux défavorisés, est largement considérée comme un simple dégât collatéral de la croissance économique.

Du travail en perspective pour faire évoluer le point de vue dominant.

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- "Discussion du projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires. Deuxième séance du lundi 9 mars 2009". Site www.assemblee-nationale.fr consulté le 20 mars 2009 : 13 pages.

2- Prescrire Rédaction "Promotion des médicaments en France : l'IGAS pour un "désarmement" des firmes" *Rev Prescrire* 2008 ; 28 (299) : 704-705.

